

09 juil 2004 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 9 juillet 2004

Prêts d'Etat à Etat

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, de Mme Fientje Moerman, Ministre du Commerce extérieur, et de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi de prêts d'Etat à Etat, dans le cadre de la deuxième partie du programme 2004.

Sur proposition de M. Didier Reynders, Ministre des Finances, de Mme Fientje Moerman, Ministre du Commerce extérieur, et de M. Marc Verwilghen, Ministre de la Coopération au développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi de prêts d'Etat à Etat, dans le cadre de la deuxième partie du programme 2004.

Il s'agit des prêts suivants :- un prêt d'Etat en faveur de la république du Congo (Brazzaville) pour un montant de 10.300.000 euros comme composante d'un crédit mixte pour le financement de la construction d'une centrale thermique à Brazzaville, ce prêt d'Etat étant divisé en deux tranches de 5.150.000 euros chacune à charge des exercices budgétaires 2004 et 2005 ;- un prêt d'Etat en faveur de la Zambie pour un montant de 820.000 euros pour le financement d'un projet d'augmentation de la capacité de la sous-station de Mapepe. Le Conseil des Ministres a, en outre, pris connaissance de l'affectation d'un montant de 800.000 euros du solde disponible de prêts d'Etat précédemment octroyés à la République Démocratique du Congo (RDC) pour un projet qui financera la réhabilitation de plusieurs transformateurs. Le Conseil des Ministres a aussi pris connaissance de la prolongation de huit années de la période de grâce d'un accord de prêt d'Etat en faveur de l'Indonésie, signé le 4 juillet 1996. Le système des prêts d'Etat a été créé en 1964. Il autorise le Ministre des Finances, le Ministre qui a les Affaires étrangères dans ses attributions et le Ministre de la Coopération au développement à octroyer conjointement une aide financière à des conditions très avantageuses aux pays en développement pour qu'ils puissent acquérir des biens et services nécessaires à leur développement économique et social. Les prêts d'Etat sont donc un instrument supplémentaire de l'aide internationale belge. Les prêts sont octroyés à des conditions particulièrement avantageuses, puisqu'ils sont remboursables en 20 tranches annuelles égales après une période de grâce de 10 ans et les prêts accordés au Congo, à la Zambie, à la RDC et à l'Indonésie ne portent pas d'intérêt.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes

Rue des Petits Carmes15

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 501 85 91

<http://www.diplomatie.be>